



Pamiers, Jeudi 16 juillet 2019

PV ASSEMBLEE GENERALE

Jeudi 27 juin 2019

District Ariège foot

ORDRE DU JOUR

- **A partir de 18h 15 : Accueil et émargement des clubs.**
- **Ouverture d'AG 19h00**
- **Accueil des invités**
- **Appel des délégués**
- **Approbation du PV du 23 Novembre 2018**
- **Allocution de Jean Pierre MASSE, Président du District de l'Ariège**
- **Intervention et bilan saison 2018/2019 du Secrétaire Général**
- **Bilan du championnat Séniors et jeunes (sous réserve de homologation)**
- **Convention Inter District Ariège / Aude : 2019/2020**
- **Vote**
- **Désignation et vote**
- **Deux (2) délégués titulaires et Deux (2) délégués suppléants (représentants les clubs du DAF ou les équipes évoluent en division district et non en division ligue)**
- **Intervention des personnalités.**
- **Questions diverses.**
- **Récompenses des champions et fair-play.**
- ***Pour permettre le déroulement normal de cette assemblée, l'ordre du jour pourra être modifié (actualité).***

Gérard Gonzalez ouvre l'assemblée générale à 19H00 en indiquant que Mr Jean Pierre Masse président du DAF ne pourra participer à cette AG suite à des problèmes de santé.

Je vous ferai lecture de la lettre qu'il m'a remise dans quelques minutes.

Appel des délégués :

92 délégués inscrits et 86 présents.

L'assemblée générale peut avoir lieu.

Gérard Gonzalez remercie la présence de Bernard Christian président du DOS et Jean Louis Agasse membre de la LFO.

Le PV du 23 novembre 2018 est adopté par les délégués présents.



Lecture de la lettre de Jean Pierre Masse.

Lettre du Président du DAF, M. Jean Pierre MASSE

Désolé, vraiment désolé,

Je suis en repos forcé, mais, je tiens à présenter mes excuses vis-à-vis de vous toutes et tous.

Merci à nos invités institutionnels et élus présents et à mes collègues assurant l'essentiel en cette fin de saison hautement fatigante.

- TROP d'affaires C.L.D. : incivilités (propos injurieux, menaces, violences physiques).
- TROP d'affaires procéduriales (interprétation des textes fédéraux).

Toutes ces affaires nous amènent à un mauvais classement. Au niveau national cela représente 1.7% et notre district à 7.48 %.

A l'Assemblée Générale d'hiver avec le bureau et le C.D nous vous présenteront le projet politique, sportif, administratif du foot départemental en vue de la prochaine mandature.

Message :

Les errances du passé se doivent participer à l'élaboration de nouvelles stratégies.

Que la saison 2019-2020 et au-delà nous apporte à tous la force, la lucidité nécessaire pour mener à bien nos projets partagés.

Conclusion :

Avant d'ouvrir officiellement cette Assemblée Générale d'été, je peux vous assurer de l'entier soutien de l'ensemble des membres du DAF pour pérenniser les actions menées par nos clubs ariégeois, joueurs, dirigeants et bénévoles.

Sportivement

Jean Pierre MASSE

Président du DAF



Bilan sportif 2018/2019 :

Nous connaissons les 4 champions qui seront récompensés à la fin de notre AG :

D1 : St Girons

D2 : FCPamiers 2

D3 : FCVernet 1

D4 : Le Plantaurel

Pour information je ne pourrai vous présenter les montées et les descentes suite à des affaires juridiques en cours.

Les clubs seront avertis par mail et site Ariège.

Je voudrai revenir sur un problème récurrent sur les incivilités dans notre championnat.

Pour la saison 2018/2019 nombre de matchs joués 762.

Nombre de matchs concernés par les incivilités : 57.

Au niveau agression verbale : 34.

Au niveau agression physique : 21.

Il y a eu incivilités ce qui représente un pourcentage de 7.48 %.

La saison 2017/2018 en comparaison le chiffre était de 6.74 %.

J'ai demandé à Joël Deleau président de la commission CLD à prendre la parole.

Pour information nous avons eu 5 séances plénières, 4 concernant le même club.

A été mis en place le protocole entre l'état, la justice, service de police et gendarmerie, la ligue et le district.

Le but est de faire toucher du doigt les protagonistes qui ont tendance à ne pas respecter les règles de fonctionnement de nos institutions footballistiques.

A la demande du président du DAF nous allons mettre en place début septembre 4 pôles de rencontre où les acteurs (élus, clubs, état et district) seront convoqués pour que l'on puisse débattre et trouver des solutions pour enrayer le dérapage de ces incivilités.

La commission de litige et discipline aura une très grande sévérité sur les abus de violence qui soient sur les officiels, joueurs, environnement public et extérieur du stade.

J'ai travaillé sur un document qui vous sera présenté lors de ces réunions.

Mr Gonzalez vous faisait part des pourcentages de ces incivilités, il est vrai qu'il est vrai qu'il y a beaucoup de point d'interrogation au niveau national 1.7%.

Gérard Gonzalez fait lecture de la convention inter district Ariège/Aude 2019/2020.

Il rappelle que celle-ci a été adoptée lors de l'assemblée de l'Aude le 15 juin 2019.



CONVENTION DE FOOTBALL
Catégorie U13, U15, U17, U19, Senior F, U13F, U16F
SAISON 2019/2020

ENTRE

L'Association District de l'Ariège de Football
Domiciliée 3, Avenue Saint Jean – 09100 PAMIERIS
Représentée par M. Jean-Pierre MASSE
En sa qualité de Président

D'une part,

ET

L'Association District de l'Aude de Football
Domiciliée 7, Rue Haute – 11000 CARCASSONNE
Représentée par M. Claude LACOUR
En sa qualité de Président

D'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat établi entre le District de l'Ariège de Football et le District de l'Aude de Football.

Article 2 : OBLIGATION DES ASSOCIATIONS

Les deux associations s'engagent :

Compétitions Interdistrict
U13, U15, U17, U19, Féminines seniors, U13F et U16F

- **Engagements des équipes**

Les Districts de l'Aude et de l'Ariège organisent des compétitions Interdistrict pour les catégories suivantes : U13, U15, U17, U19, Seniors F, U13F, U16F

Si le nombre d'équipes engagées dans chaque District est suffisant, les deux District se réservent le droit d'organiser des coupes départementales.

Chaque District encaissera les engagements de ses clubs, peu importe la compétition.

- **Gestion des compétitions**

Les districts se répartiront la gestion des championnats et coupes d'un commun accord.

- **Arbitrage**

La désignation des arbitres sera effectuée par la CDA du District où se déroule la rencontre. Cela permettra d'optimiser les distances de déplacement des arbitres.

La CDA qui a désigné l'arbitre sera compétente pour le traitement des réserves techniques des compétitions Interdistrict.

Les frais d'arbitrage seront gérés par le District gestionnaire de la compétition.

Une harmonisation des indemnités d'arbitrage est effectuée entre les 2 Districts. En annexe le tableau des montants.

- **Discipline, règlements et appel**

Les litiges de Discipline, de Règlement et d'appel seront gérés par les commissions des District gérant la compétition.

En cas de convocation devant la Commission de Discipline ou d'appel, la visioconférence sera préconisée pour éviter tout déplacement, les clubs étant convoqués au siège du District de leur appartenance.

- **Sanctions financières, disciplinaires, forfaits et gestion de la facturation clubs**

Les clubs engagés en compétitions Interdistrict seront soumis aux dispositions financières annexées au règlement Interdistrict.

Les clubs régleront les frais liés aux compétitions à leur District d'appartenance.

Article 3 : OBLIGATION DES PARTENAIRES

Les deux associations s'engagent à :

Respecter les engagements ci-dessus. Aucune modification ne pourra s'effectuer sans l'accord des deux Districts.

Se rencontrer en début de chaque saison puis au moins une fois en cours de saison pour améliorer la communication et le fonctionnement général de l'Interdistrict.

Rédiger un règlement des compétitions ainsi qu'un règlement financier qui sera proposé aux clubs avant le début de la saison.

Article 4 : DURÉE

La présente convention est conclue pour la saison sportive 2019/2020. Elle pourra être reconduite annuellement par renouvellement de celle-ci.

Article 5 : RÉSILIATION

En cas de non-respect des termes de la convention, chacune des parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en prévenant l'autre partie 2 mois à l'avance par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La date de rupture prendra effet à la fin des championnats.

Article 6 : LITIGES

En cas de litiges entre les Districts, il est convenu que seule la Ligue d'Occitanie de Football sera habilitée à résoudre le conflit.

Convention établie en 2 exemplaires originaux.

Fait à Pamiers, le .. /.. /2019.

Pour le District de l'Ariège de Football
M. Jean-Pierre MASSE,
Président

Pour le District de l'Aude de Football
M. Claude LACOUR
Président

Après lecture de cette convention Gérard Gonzalez demande l'avis des délégués présents.

Aucune observation n'ayant été faite la convention est adoptée à l'unanimité des délégués présents.

Gérard Gonzalez rappelle que les clubs doivent être à jour des finances auprès du district avant le 2 juillet 2019.

Faute de règlements les licences ne pourront pas être imprimées.

Je donne la parole à David Béret, CTD DAP.

David fait une présentation des championnats jeunes 2019/2020 catégorie U13 à U18.

Il rappelle le travail entre le travail de l'Aude et l'Ariège sous la gouverne de Cédric Roque.

Une rencontre a eu lieu le lundi 24 juin avec l'ensemble des éducateurs des clubs ariégeois.

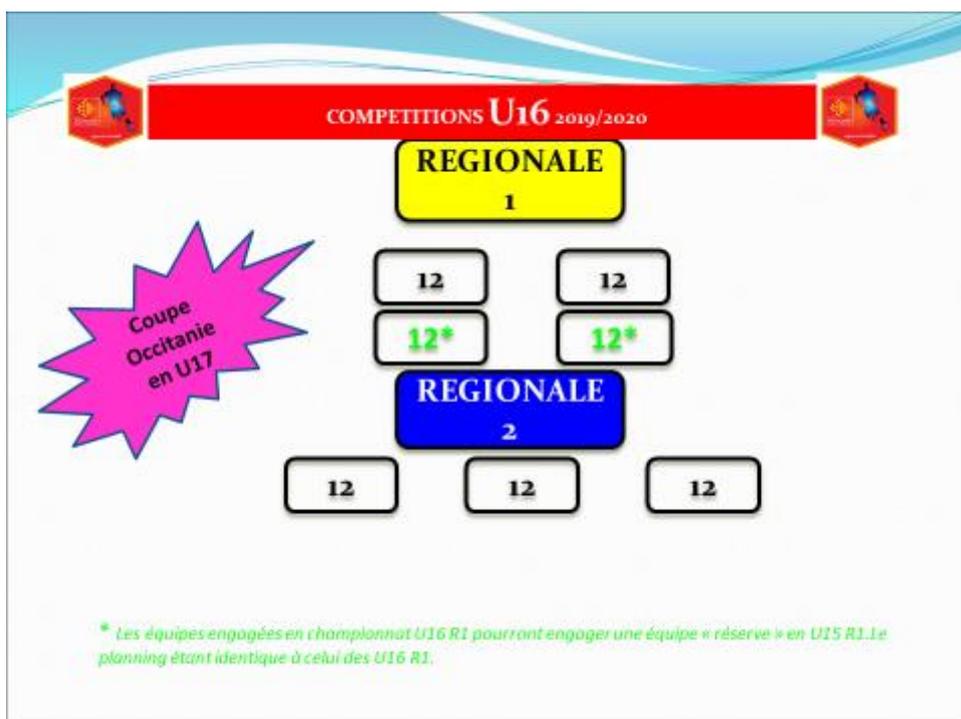
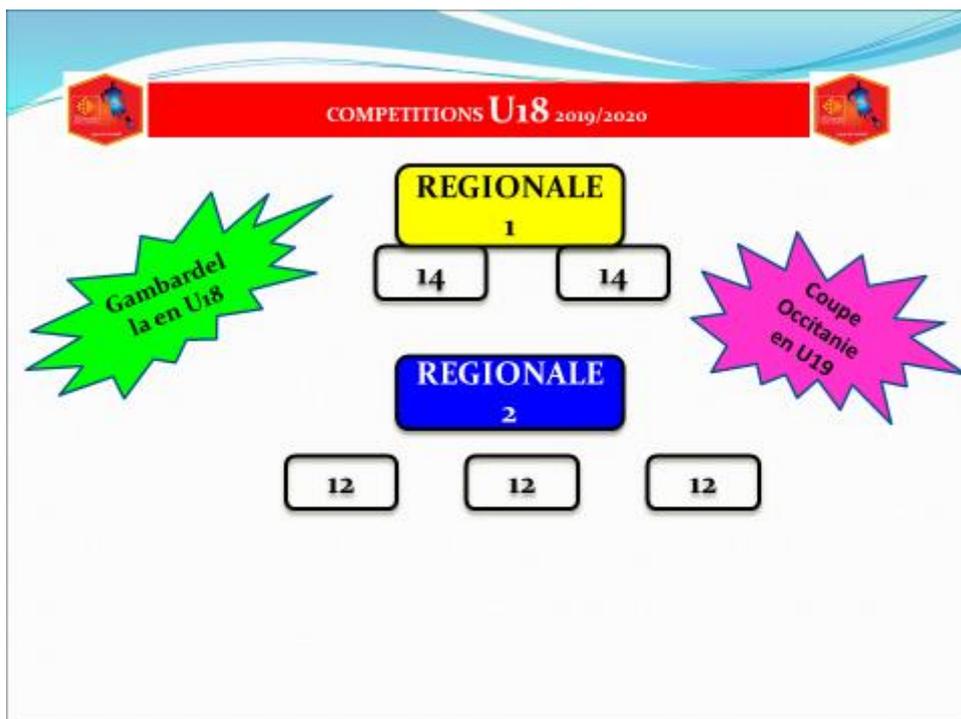


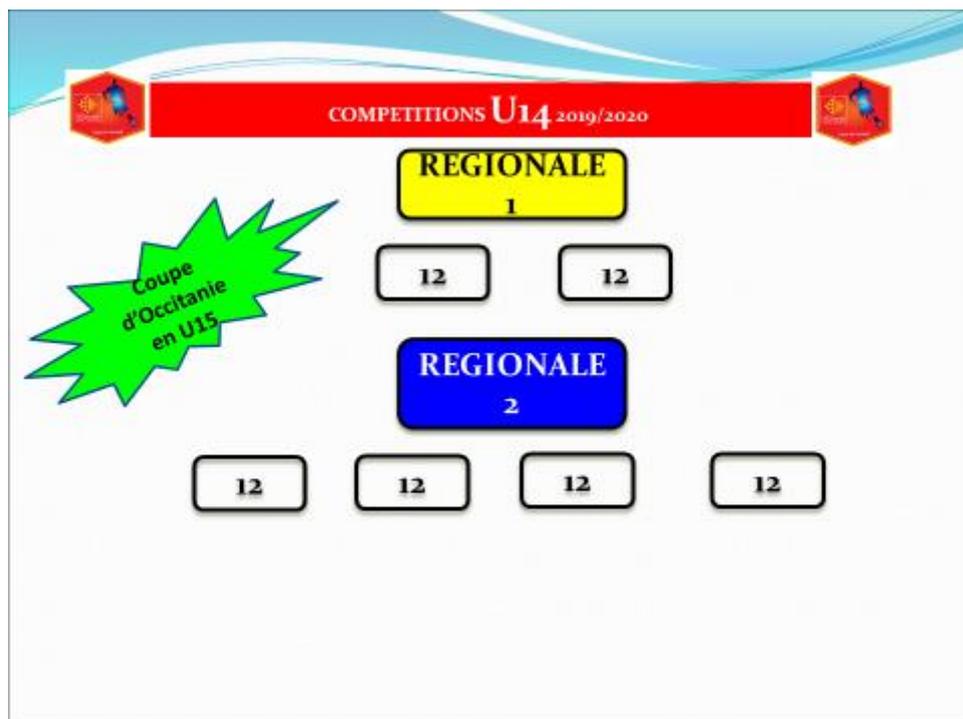


ORGANISATION DES COMPETITIONS REGIONALES

Pour ce qui est de la saison 2019/2020, la réforme telle que votée en AG de Ligue la saison dernière sera appliquée avec quelques aménagements qui seront soumis au vote de la prochaine AG de Ligue à Millau:

- ✓ **Consciente du problème des U18 vers les Seniors :**
 - Mise en place d'une compétition U20 Elite (Destinée aux clubs ayant une équipe sénior ou U19 au niveau National et/ou Régional 1)
 - Création d'une compétition U19 Espoirs de secteurs avec une montée en U20 Elite pour le champion (6 joueurs U20 autorisés maximum)
 - Création de la Coupe d'Occitanie U19 (La Gambardella étant réservée aux U18)
- ✓ **Consciente également des générations U14 Elites et U17 Nationaux « oubliées » dans la réforme:**
 - Proposition d'engager des U15 (équipe réserve) pour les clubs ayant des U16 R1. Même calendrier et aucune incidence sportive.
 - Proposition de monter à 2 poules de 14 en U18 R1.
- ✓ **Consciente des dérives de la compétition U13 dans certains Districts et des play-off en U15 et U17 Districts :**
 - Aménagement de l'accession en U14 par les U13
 - *Suppression des play-off d'accession en U15 et U17*





INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- ✓ Les Districts auront la liberté de s'organiser comment ils le souhaitent pour « qualifier » leur équipe U13 pour la saison suivante en U14 Régional.
 - Critériums, Festival Foot Picth,...
- * Les Districts organiseront leurs compétitions U15 et U17 comme ils le souhaitent pour « qualifier » leur équipe pour la saison suivante en U16 R2 et U18 R2. Les Play-off seront supprimés et chaque district aura ainsi un représentant.
- * Il y aura désormais 3 Coupes d'Occitanie (U15 , U17 et U19)



Gérard Gonzalez reprend la parole. Comme il est prévu dans les statuts fédéraux, il faut désigner 2 titulaires représentant les clubs évoluant en district et 2 suppléants.

Les titulaires sont Jean Bernard Moreira (Vernajoul) et Melle Cancel Sandrine (Mirepoix).

Aucune observation n'ayant été faite par les délégués présents, les 2 représentants titulaires sont adoptés.

Les représentants suppléants sont Mr Xavier Berrut (St Girons) et Mr Sylvain Gaudiniere (Mazères). Aucune observation n'ayant été faite par les délégués, les 2 suppléants sont adoptés.

Questions diverses



Questions Diverses

Demande du club de FC Pamiers

Pour permettre les levées de rideau , de mettre en place l'horaire de 18H le samedi pour les clubs qui le souhaitent en désira au moment de la mise en place des championnats

Réponse :

Cela pose un problème pour les clubs souhaitant cet horaire, les raisons : beaucoup de joueurs sont en activité professionnelle,.

Donc les clubs désirant des levés de rideau devront se rapprocher auprès des clubs visiteurs pour mettre en place un accord pour l'horaire de 18H00.

Cette modification est possible jusqu'au 30 septembre 2019. Après cette date il devra se faire une demande par le gestionnaire foot club tout en respectant les délais des règlements des championnats.

Pour la prise en compte des doléances, les clubs doivent envoyer leur accord par boîte mail officiel tout changement qui s'effectue avant le 30 septembre 2019.

Gérard Gonzalez rappelle seul la boîte mail officiel du club est pris en compte par le district. Toute autre boîte (personnelle) ne sera pas prise en compte par le secretariat ou commission du district de l'Ariège.



Les récompenses :



Coupes Ariège 2018/2019

- CA 1 St jean du Falga
- CA 2 Foix
- CA U19 Fc Pamiers
- CA U17 FCPO



Champion 2018/2019
DEPARTEMENTAL 4
AS PLANTAUREL





**Champion 2018/2019
Départemental 3
Le Vernet Fc**



**Champion 2018/2019
Départemental 2
Fc Pamiers 2**





**Champion 2018/2019
Départemental 1
St Girons**

**Champion 2018/2019
Inter-District U19**

Fc Pamiers



CHAMPIONNAT U 13
Poule 1: Fu.Narbonne
Poule 2: Pilege laurag
Maleper 1

Fair-Play
2018 / 2019



DEPARTEMENTAL 4
LE PLANTAUREL

DEPARTEMENTAL 3
ST GIRONS 2



DEPARTEMENTAL 2
CAUMONT

DEPARTEMENTAL 1
FOIX 2



AUDE / ARIEGE U19
NARBONNE
MONTPLAISIR

GONZALEZ GERARD

Vice-Président Délégué / Secrétaire Général DAF

Tel : 0648916199/0561601095

secretariat@ariegefoot.fff.fr



